

TOURNOI DE PECHE DU CLUB NAUTIQUE DU MARIN SAMEDI 27 MAI 2023

REGLEMENT DU TOURNOI

1. Préambule

Pour être admis à participer au tournoi, le capitaine du bateau doit avoir rempli le bulletin d'inscription ainsi que payé le montant d'inscription avant *le 20 Mai 2023*. Chaque capitaine d'équipe doit remplir consciencieusement le « Bulletin d'inscription » obligatoire en mentionnant le nom, prénom, numéro d'immatriculation du Bateau et le nombre de personnes présent sur son bateau. En cas de mauvais temps, le CLUB NAUTIQUE DU MARIN se réserve le droit d'annuler le tournoi. Le CLUB NAUTIQUE DU MARIN se réserve le droit de disqualifier les participants qui enfreindront les règles du tournoi. Toutes réclamations devront être formulées au plus tard une demie heure après la proclamation des résultats, après les décisions du jury sont exécutoires et sans appel.

- 2. Responsabilités du Capitaine.** Le capitaine du bateau ou la personne désignée pour inscrire le bateau au tournoi veillera au respect de toutes les règles sous peine de disqualification. Le capitaine est tenu de respecter le présent règlement ainsi que la réglementation en vigueur, ainsi que toutes injonctions données par le comité organisateur en cours de tournoi le cas échéant. Tout bateau engagé doit être en état de navigation et avoir à son bord l'armement et le matériel de sécurité réglementaires correspondant à sa catégorie de navigation. Le capitaine s'engage à ne pas sortir des limites de la catégorie à laquelle le navire est autorisé à naviguer, et est responsable de toute infraction aux règlements qu'il pourrait commettre.
- 3.** Tous les concurrents participent à l'épreuve sous leur entière responsabilité, à tous les niveaux. Il doit prendre connaissance du bulletin météo avant le départ. Le capitaine prend la responsabilité d'apprécier à tout moment à partir du départ, sa propre compétence, celle de son équipe et la capacité de son navire à faire face à toutes les situations qui pourront se présenter et prendre toute décision qui s'imposerait.
- 4.** Assurance : Le bateau doit être assuré par son propriétaire pour ses propres risques et ceux occasionnés aux tiers en responsabilité civile ainsi que pour les personnes embarquées. Le bateau doit avoir un ou des moyens de communications. Les règles du RIPAM et de la division 240 s'appliquent. La réglementation en poids et en quantité de poissons lors du tournoi de pêche doit être respectée.
- 5. Participation numéraire et inscription.** L'inscription et le paiement sont obligatoires pour tous les participants et accompagnateurs. L'inscription et le paiement pour le tournoi se feront au secrétariat du Club ou en ligne sur le site du Club nautique du Marin <http://clubnautiquedumarin.com>
- 6. Comité d'organisation.** Ce comité d'organisation est garant et responsable de la bonne marche du tournoi.

7. Organisation du tournoi.

Durée du tournoi. Le samedi 27 Mai de 05 heures du matin à 17 heures.

Permanence secrétariat du Club. Lors du tournoi deux possibilités de contacts sont organisés au secrétariat du CLUB NAUTIQUE DU MARIN. Afin d'établir les liaisons avec les bateaux. Soit par poste émetteur-récepteur VHF canal 71 ou par téléphone au 0596749248.

Départ : Les bateaux pourront partir de leur mouillage habituel. Ils doivent obligatoirement signaler leur départ à partir de 05 du matin vers la zone de pêche pour confirmer leur participation. Les capitaines doivent envoyer un message WhatsApp ou SMS au 0696263343. Le message devra préciser le nom du bateau et son numéro d'immatriculation. Tout départ non signalé peut faire l'objet d'une exclusion.

Méthodes de pêches. Traîne, JIGG, pêche à la ligne à partir du bateau ou du rivage.

Zone de pêche : La zone géographique de pêche n'est pas limitée. Tous types de navires sont autorisés ; ils devront être conformes à la réglementation en vigueur et respecter les zones réglementés (cantonnements et DCP).

Taille et espèces des prises. Les prises présentées à la pesée devront respectés la réglementation en vigueur en poids et en quantité.

La pesée se fera au CLUB NAUTIQUE DU MARIN côté plaisance de 15 heures à 17 heures 30. Au delà, la dite pesée ne sera pas validée. Le poids est exprimé en kg.

Réclamations : Toutes réclamations devra être formulées par écrit au plus tard une demi-heure après la fin de la pesée.

Le Classement - Résultats – Remise des récompenses - Repas. Le poids cumulé de l'ensemble des prises par bateau sera appliqué pour l'établissement du classement général. Une récompense spéciale sera accordée aux trois capitaines ayant le poisson en kilos le plus lourd, le vainqueur du classement général étant exclus.

Annulation. Le tournoi peut être annulé d'office dès l'annonce d'un coup de vent de « force 7 ». Si cette annonce intervient dans le courant de la journée, les prises éventuelles restent comptabilisées pour les concurrents. Tout bateau qui ne peut entrer dans les temps ou qui se dérouté pour n'importe quelle raison, doit aviser le club. Dans tous les cas, il sera disqualifié.

8. Règles particulières :

Il est strictement interdit de faire des échanges de poissons entre embarcation ou équipe. Tous les poissons seront pêchés pendant les heures du tournoi.

Tous les individus qui auront un comportement inadéquat (discriminations, bagarres, abus d'alcool, drogues et non-respect des lieux ou autres) seront disqualifiés.

Les pêcheurs professionnels sont exclus du tournoi. Seules les personnes inscrites doivent être présentes sur le bateau. Toute tricherie entrainera une disqualification immédiate des équipes concernées.

9. Une réunion d'organisation avec les participants est prévue le samedi 20 mai 2023